

APPEL À PROJETS 2018
DÉVELOPPEMENT
DE CIRCUITS ALIMENTAIRES
DE PROXIMITÉ

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Rappel des types de projets éligibles

Sont éligibles les projets visant à :

- **Objectif n°1** : favoriser les **coopérations au sein d'un territoire** : complémentarités entre différentes filières ou activités à l'échelle d'un territoire, renforcer les organisations locales, la capacité d'action collective des acteurs locaux.
- **Objectif n°2** : développer l'**approvisionnement en produit locaux de la restauration collective** : optimisation de la logistique en vue de fournir des volumes adaptés, identification des caractéristiques attendues des produits (propriétés organoleptiques, qualité d'usage, traçabilité de l'origine...), animation des convives conçue autour d'un produit alimentaire local. Les projets liés à l'approvisionnement des lycées devront s'inscrire dans la politique régionale en matière d'achats alimentaires.
- **Objectif n°3** : **identifier** les conditions de mise en place (ou de reprise) d'un **outil de transformation** ayant vocation à transformer des produits agricoles issus d'exploitations locales et destinés par la suite à des circuits courts ou de proximité.
- **Objectif n°4** : à identifier des outils permettant de mettre en avant l'origine locale des produits et ses caractéristiques (labels, hors SIQO) afin de **clarifier auprès du public l'offre proposée**.
- **Objectif n°5** : à développer des **partenariats entre producteurs et autres acteurs d'une filière** dans une démarche de type gagnant/gagnant.

2. Rappel des types de bénéficiaires éligibles

- Collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale.
- Association loi 1901.
- Structure relevant de l'économie sociale et solidaire :
 - o Soit bénéficiant de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (agrément ESUS de droit ou sur demande auprès de la DIRECCTE),
 - o Soit ayant un statut d'entreprises coopératives (SCIC, SCOP ou SCOP d'amorçage),
- Agriculteurs regroupés au sein d'une structure juridique officielle (hors société civile agricole) ou bénéficiant d'une labélisation de l'Etat (type GIEE).
- Groupes de projets constitués à minima de deux entités juridiques distinctes et différentes dont un agriculteur ou groupement d'agriculteurs¹.

Les structures œuvrant dans le champ du développement agricole et partenaires du programme régional alimentation de proximité 2018 ne pourront être considérées comme structures bénéficiaires.

Par ailleurs, un même projet (avec les mêmes dépenses éligibles) ne peut prétendre à plusieurs financements de la collectivité régionale.

Enfin le siège social des bénéficiaires devra être localisé en région Bourgogne-Franche-Comté.

¹ Cf. règlement de l'AAP pour les conditions et engagements des membres des groupes de projets

3. Présentation du projet

Porteur du projet (Nom et adresse de l'organisme maitre d'ouvrage) Le cas échéant : partenaires associés				
Durée du projet – date de démarrage				
Année de réalisation du projet (année de lancement, n+1, n+2...)				
Cout total du projet (préciser HT ou TTC)				
Montant de la subvention demandée pour 2018				
Synthèse du plan de financement	Organisme	Montant	Acquis	Prévu

Pour le porteur de projet, son représentant

Date et signature

Important : Cette demande de financement doit être complètement renseignée, datée et signée par la personne habilitée. Seuls les dossiers complets seront traités.
La délivrance par la région d'un accusé de réception de dossier complet ne vaut pas promesse de subvention. Le cas échéant, aucune dépense figurant au budget prévisionnel ne sera prise en compte s'il est observé qu'elle a fait l'objet d'un engagement par le porteur de projet (commande d'une prestation, acceptation d'un devis, facturation) avant la date d'éligibilité des dépenses indiquées dans l'accusé de réception de dépôt complet.

4. Description sommaire du projet

<p>Le projet s'inscrit-il dans la stratégie d'un territoire Leader</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, indiquer le territoire en question et préciser la fiche action à laquelle se rattache le projet</p>
<p>Le projet s'inscrit-il dans la stratégie d'un territoire de projet (hors groupes d'action local Leader) ayant conventionné avec la région.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, indiquer le territoire en question</p>
<p>Les trois-quarts des lieux de commercialisation sont-ils situés à moins de 150km des exploitations d'origine des produits</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, indiquer la localisation des lieux de commercialisation</p>

<p>Le projet intègre-t-il un volet contre lutte contre le gaspillage alimentaire ?</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, à développer dans les paragraphes 7 et 9</p>
<p>Le projet fait il l'objet d'un partenariat dans le cadre de son pilotage ou sa mise en œuvre ?</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui, développer les caractéristiques du partenariat (financier, technique...) dans les paragraphes 8 et 11</p>

5. Éléments de contexte : analyse des problèmes identifiés et historique (ou condition d'émergence) du projet

10. Détail des activités prévues permettant d'aboutir aux résultats présentés dans le paragraphe précédent

	Description sommaire du résultat de l'opération	Activités prévues et calendrier de réalisation	Nbre de jours
Résultat 1		- activité 1 - activité 2 - activité 3	
Résultat 2		- activité 4 - activité 5 - activité 6	
Résultat 3		- activité 7 - activité 8 - activité 9	

11. Modalités de pilotage du projet envisagées

12. Budget prévisionnel de l'opération

Exercice 2018 (préciser HT ou TTC)
(le total des charges doit être égal au total des produits)

CHARGES	Montant du projet ¹	Montant éligible	PRODUITS	Montant ¹
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services				
Achats matières et fournitures			74- Subventions d'exploitation⁴	
Autres fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services extérieurs			-	
Locations			-	
Entretien et réparation			Région(s) :	
Assurance			-	
Documentation			-	
62 – Autres services extérieurs			-Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-	
Publicité, publication			Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Déplacements, missions			Commune(s) :	
Services bancaires, autres			-	
63 – Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			-	
Autres impôts et taxes			Fonds européens	
64- Charges de personnel			-	
Rémunérations des personnels			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA – emplois aidés)	
Charges sociales			Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante			75 – Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles			76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements			78 – Reprises sur amortissements et provisions	
			Autofinancement ⁵	
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴				
86- Emplois des contributions volontaires			87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature			Bénévolat	
Mise a disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	
Personnel bénévole			Dons en nature	
TOTAL			TOTAL	
La subvention de € représente% du total des produits : (montant demandé/total des produits) x 100				

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

⁵ l'autofinancement du projet devra à minima constituer 20% du cout du montant du projet

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Le candidat devra déposer sous format papier un dossier à la Région comprenant les pièces communes suivantes :

- Présentation du projet : formulaire de demande dûment complété
- Liste des concours financiers au titre du régime de minimis reçus par le demandeur au cours de l'année en cours et des deux précédentes
- Attestation au regard de la TVA pour l'opération déposée
- Domiciliation bancaire ou postale.

Pièces complémentaires au regard du statut du demandeur

<p>Tout type de demandeur</p> <p>Le cas échéant, dans le cadre d'un recours à un prestataire, le demandeur devra fournir un devis</p>	<p>Collectivités :</p> <p><input type="checkbox"/> délibération de la collectivité sollicitant l'aide du Conseil Régional</p> <p><input type="checkbox"/> pour les subventions d'investissement, budget prévisionnel de l'équipement concerné</p> <p><input type="checkbox"/> coordonnées du comptable assignataire</p>
<p>Associations ou établissements publics :</p> <p><input type="checkbox"/> décision ou délibération de l'organe dirigeant sollicitant l'aide du Conseil Régional (à défaut, demande d'aide d'un représentant légal de l'association ayant pouvoir)</p> <p><input type="checkbox"/> statuts de l'organisme et date d'insertion au Journal Officiel (s'il s'agit d'une première demande ou s'ils ont fait l'objet de modifications)</p> <p><input type="checkbox"/> codes APE et SIRET</p> <p><input type="checkbox"/> liste des membres en exercice du Conseil d'Administration ou du Bureau (s'il s'agit d'une première demande ou si elle fait l'objet de modifications)</p> <p><input type="checkbox"/> fourniture des bilans et/ou des comptes de résultat (certifiés si la personne morale est soumise à l'obligation de commissariat aux comptes) des deux derniers exercices</p> <p><input type="checkbox"/> pour les organismes de droit privé demandant une subvention de fonctionnement dont le montant est supérieur à 23 000 € : budget prévisionnel de l'organisme</p> <p><input type="checkbox"/> attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation fiscale et sociale (hors établissements publics)</p>	<p>Entreprises :</p> <p><input type="checkbox"/> lettre de demande d'aide, signée par un dirigeant qualifié de l'entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> statut juridique de l'entreprise (sauf pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles) et date d'inscription au registre du commerce ou des métiers</p> <p><input type="checkbox"/> codes APE et SIRET (extrait Kbis)</p> <p><input type="checkbox"/> liste des dirigeants de l'entreprise (sauf pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles)</p> <p><input type="checkbox"/> Bilans, comptes de résultat, annexes et liasses fiscales des trois derniers exercices clos</p> <p><input type="checkbox"/> pour les subventions d'investissement, budget prévisionnel de l'équipement concerné</p> <p><input type="checkbox"/> attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation fiscale et sociale</p>

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

